



	N°	date
Enregistrement		
Décompte		

Demande de remboursement de droits de douane dans le trafic de perfectionnement (procédure spéciale)

La demande doit être adressée par courrier électronique à wirtschaft@bazg.admin.ch

Entreprise
Adresse
NPA / localité

Interlocuteur
Téléphone / fax
E-mail
N° de client

Le droit aux contributions est régi par le « Guide relatif aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés et à la procédure de remboursement spéciale dans le trafic de perfectionnement actif » (form. 47.90).

Mois d'exportation / année	Produits de base donnant droit au remboursement	Matières grasses %	Taux réduit par 100 kg ¹	Poids donnant droit au remboursement	
				Exportation UE	Exportation autres pays

¹ Pour les produits de base qui ont été taxés lors de l'importation à un taux du droit réduit, il convient de mentionner le taux du droit réduit correspondant.

L'exactitude des indications faites est attestée:

Lieu / date:

Nom / signature juridiquement valable / timbre de l'entreprise

- Annexes:
- ☐ Décompte détaillé
 - ☐ Recettes
 - ☐ Déclaration(s) en douane d'exportation
 - ☐ Décision(s) de taxation à l'importation